

Hervé Novelli distingue le 5000^{ème} V.I.E en poste dans le monde

Mardi 31 juillet 2007. Avec le départ en mission à l'étranger de la promotion d'août des **Volontaires Internationaux en Entreprise (V.I.E)**, le seuil des **5000 Volontaires en poste dans le monde** est franchi pour la première fois. C'est pourquoi Hervé Novelli, secrétaire d'Etat aux Entreprises et au Commerce extérieur a tenu à rencontrer aujourd'hui ces jeunes acteurs de la mobilité internationale pour décerner à l'un d'entre eux une distinction. Le « 5000ème » V.I.E est une jeune femme de 22 ans, **Anne-Elodie Renault**, qui part en mission en Slovaquie et en Hongrie pour le compte de la société **Flash Europe**.

Hervé Novelli a tenu à saluer le dynamisme et la mobilité de ces jeunes talents qui contribuent au développement international des PME françaises. La formule du V.I.E montre chaque jour son efficacité pour les PME à la recherche de professionnels actifs sur le terrain. Elle enregistre une croissance de 25% sur les douze derniers mois avec 5 005 Volontaires en poste dans le monde pour le compte de 1 141 entreprises. Depuis son lancement en 2001, 14 500 jeunes de 18 à 28 ans ont effectué une mission de V.I.E à l'étranger.

En décrochant une mission V.I.E, Anne-Élodie Renault était loin de se douter qu'elle ferait passer à 5000 le nombre de V.I.E en poste dans le monde à la mi-2007. Titulaire d'un DUT « techniques de commercialisation » et d'un diplôme de commerce international avec une spécialisation en logistique, la jeune femme parle anglais, allemand et « se débrouille » bien en hongrois, suite à un an passé à Budapest dans le cadre du programme Erasmus. Elle a le coup de foudre pour la Hongrie, et désireuse de débiter sa carrière à l'étranger, a postulé pour le poste affiché par Flash Europe sur le site du Civi (Centre d'information pour le volontariat international).

Sa mission de deux ans se divisera en deux temps : tout d'abord, développer la filiale slovaque de la PME Flash Europe spécialisée dans l'organisation de transports palliatifs pour éviter les interruptions de chaîne dans l'industrie automobile. Puis après avoir modélisé la méthode d'implantation de filiale en Europe de l'Est, Anne-Elodie poursuivra sa mission en Hongrie pour y créer une nouvelle filiale courant 2008.

Flash Europe a découvert la formule en janvier 2007, et depuis, Anne-Elodie Renault, est déjà la quatrième V.I.E à laquelle la PME basée à Metz confie une mission pour développer son activité à l'export.

Information journalistes :

Dominique Picard
Responsable Relations presse, UBIFRANCE
Tél. : 01 40 73 35 31
dominique.picard@ubifrance.fr
www.ubifrance.fr/infopresse

Marie-Cécile Drécourt
HILL&KNOWLTON
Tél. : 01 41 05 44 55
Marie-Cecile.Drecourt@hillandknowlton.com



Anne-Elodie Renault part en mission de deux ans en Slovaquie et en Hongrie pour le compte de Flash Europe

À propos d'UBIFRANCE et des Missions Économiques

Le réseau UBIFRANCE et des Missions Économiques constitue le dispositif de l'Etat au service des entreprises françaises dans leurs démarches à l'export, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. La mission de ce réseau est d'informer les entreprises sur l'environnement économique, juridique, réglementaire, concurrentiel des différents pays. Il conseille les entreprises dans leur approche des marchés et soutient leurs efforts commerciaux grâce à une gamme de service variée et adaptée à chaque étape de la démarche d'exportation : missions de prospection, salons à l'étranger, rencontres de partenariats ou d'acheteurs, communication dans la presse internationale, Volontariat International en Entreprise (V.I.E). UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat aux Entreprises et au Commerce extérieur. Au sein des ambassades de France à l'étranger, les Missions Économiques représentent les services de la Direction générale du trésor et de la politique économique du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Au nombre de 157, les Missions Économiques forment des équipes biculturelles de spécialistes français et locaux et sont implantées dans 120 pays. Pour aider chaque année 12.000 entreprises françaises dans leur développement international, ce réseau qui comprend également les Directions régionales du commerce extérieur, s'appuie sur de nombreux partenariats en France et à l'étranger.

A propos du Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

Le V.I.E est une formule qui permet aux entreprises de confier à un diplômé, homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger d'une durée de 6 à 24 mois, dans le but de renforcer leur présence sur les marchés étrangers. Parallèlement, le V.I.E permet à des jeunes professionnels d'acquérir une expérience à l'étranger, très valorisée sur le marché du travail en France. Les missions confiées vont de l'étude de marché, à l'accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, en passant par la prospection, le renforcement d'équipes locales, la participation à la création d'une structure locale, l'animation d'un réseau de distribution ou le support technique d'un agent....

Des mesures particulières ont été prises afin de faciliter l'accès des PME au Volontariat : partage d'un V.I.E entre plusieurs PME, portage par des grands groupes français, parrainage par les Conseillers du Commerce extérieur, possibilités d'hébergement dans les Missions Économiques... L'entreprise verse au V.I.E une indemnité mensuelle, variable selon les destinations et s'acquitte des frais de gestion et de voyage. UBIFRANCE prend en charge l'encadrement administratif et social du V.I.E, tandis que l'entreprise assure son encadrement opérationnel.

Crédit d'impôt export

Les PME qui recrutent un V.I.E et déclarent des dépenses de prospection commerciale à l'exportation peuvent bénéficier du crédit d'impôt export. La réduction d'impôt peut s'élever jusqu'à 40 000 € représentant 50% des dépenses exposées. Les dépenses éligibles sont celles effectuées pendant les vingt-quatre mois consécutifs au recrutement du V.I.E. Les dépenses éligibles au crédit d'impôt export sont : frais et indemnités de déplacement et d'hébergement, dépenses pour l'obtention d'informations sur les marchés, dépenses de participation à des salons et à des foires-expositions, dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise, ou encore aux frais associés au recrutement d'un V.I.E.